Image not found or type unknown

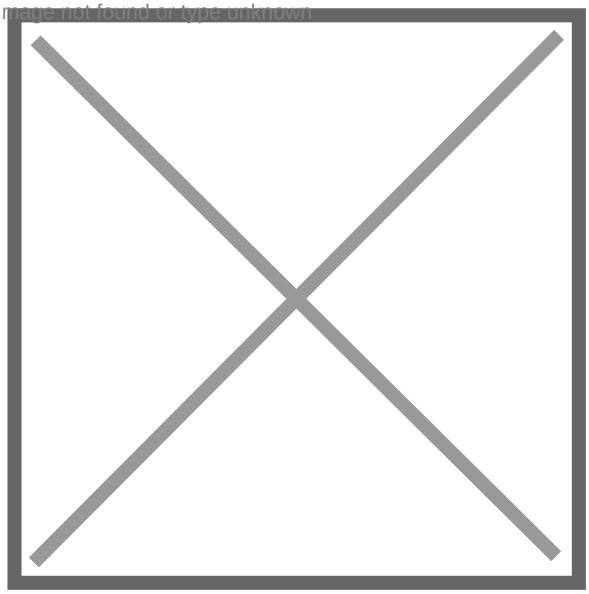

# Résiliation de ma ligne chez orange sans mon autorisation

Par **jijitime**, le **16/04/2012** à **11:27**

Bonjour,

Je viens d'appeller orange suite à une facture impayée. Ils ont résilié ma ligne sans mon autorisation. Je n'ai pas envoyé de lettre recommandée en leur demandant de résilier ma ligne de téléphone. Ils ont mis mon dossier chez recocash qui me harcèle à longeur de journée. En plus, si je paye, je ne suis pas sûr de récuper ma ligne.

Aidez moi, je vous en supplie.

Par **Tisuisse**, le **16/04/2012** à **13:02**

Bonjour,

Que dit votre contrat ? s'agit-il vraiment d'une résiliation ou d'une suspension temporaire de votre ligne, suspension jusqu'au paiement intégral des arriérés ?

Par ailleurs, la société reco.... est une officine de recouvrement, lisez ceci : http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm

Par **jijitime**, le **16/04/2012** à **17:22**

Ils m'ont dit que ma résiliation était définitive et que, même si je payais, ils me remettraient pas, qu'il fallait que je prenne un nouvel abonnement.
recocash m'a fait des menaces au téléphone en me disant de payer si non j'aurai les huissiers. Je suis en couple et c'est mon compagnon qui gère tout. On n'a pas payer 609 €, qui me semblent énormes, ça fais depuis décembre 2011 que je n'ai plus ma ligne et je ne l'ai appris que ce matin et que si je payais, c'est perdu.

Que je dois faire ? je paye cette facture ou pas ?

Par **Tisuisse**, le **16/04/2012** à **18:37**

Premièrement : avez-vous lu le lien que je vous ai mis ? les infos qu'il contient sont très importantes.

Deuxièmement : les sociétés de recouvrement n'hésitent pas à harceler les clients alors qu'elles n'ont, en fin de compte, aucun pouvoir, aucune action juridique possible de leur part contre vous, et elles le savent bien.

La prochaine fois qu'ils vous harcellent par téléphone, exigez un courrier et que, par ce courrier, ils vous adresse la copie du contrat que vous avez signé avec eux. Ils n'ont rien, vous n'avez pas de contrat avec cette entreprise, ils ne peuvent absolument rien contre vous.

Par **jijitime**, le **17/04/2012** à **19:19**

Oui, j'ai bien lu votre article, merci. J'avais un contract chez Orange mais ils m'ont résilié à cause de cette facture, voilà, et c'est definitif et c'est sans mon autorisation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés